

Président Directeur Général & Directeur de la Publication
Samir Chaouki

PÔLE RÉDACTION

Rédacteur en chef
Meriem Allam

Rédacteur en chef adjoint
Nadia Benyouf

Journalistes

Joseph Oscar Gnagbo, Younes Bennajah, Badr Chaou, Jalal Baazi, Naima Cherii, Ayoub Naim, Tarjk Hari, Mehdi Mouttalib, Hicham Ait Almouh

Cahier Épargne et Investissement (Lundi)

Sara Bar-Rhout

Cahier Afrique (Mardi)

Oumar Baldé

Cahier PME (Jeudi)

Houda Sikaoui

Cahier Week-end (Vendredi)

Jihane Bougrine

Correspondants

Amal Baba Ali (Madrid), Mehdi Idrissi (Fès-Meknès), Mostafa Bentak & Jihane Gattoui (Rabat), Mohamed Ramdani (El Jadida), Yassine Saber (Agadir)

DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Secrétaire Générale de Rédaction

Fatima El Ouafi

Directeur artistique (Conception graphique)

Saïd Mejjat

Chef de studio

Amine Zita

Infographistes

Abdeljalil Ahakki, Karim Mouhyi, Aziz Mifdal, Yahya Siki

Révision

Abderrahmane Baalla, Lamia Benessalah, Bruno Van Eetvelde

Photographe

Karim Mdouari

LESECO.MA / LES ÉCO TV

Responsable Digital

Adil Fattoumy

Rédaction

Sanae Taleb, Hicham Oulmouddane, Imane Jirari

Agent

Karima Chemsî

Cameraman

Mohamed Louahy

DIRECTION

Directeur Communication & Marketing

Hind Idrissi Kaitouni

Directeur Automobile

Jalil Bennani

PÔLE COMMERCIAL

Directeur Commercial

Meriem Akamkam (m.akamkam@leseco.ma)

Assistante Commerciale

Leïla Moukafih (l.moukafih@leseco.ma)

Annances légales

Yamina Kayal (y.kayal@leseco.ma)

ADMINISTRATION & FINANCES

Support

Youssef Oubalkass

Moyens

Farida Chafik

Capital humain

Ahmed Bougarne

Imprimerie

Maroc Soir

Tirage

15.000

Distribution

Sapress

Dossier de presse

035/2009

ISSN

2028-795X

Dépôt légal

2012 PE 0051

Crédit photos

MAP / AIC PRESS : aicpress1@gmail.com



Membre de la fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ)



LES ÉCO est édité par Horizon Press S.A.

4, rue Adi-El-Haraki (ex-Calavon), ang. bd. Abdelmoumen, 2^e étage - 20100

Tél. : 0522 278 003 - Fax : 0522 221 907

E-mail : courrier@leseco.ma | www.leseco.ma



Régularisation des migrants en situation irrégulière

Le processus est en marche

● La Commission nationale chargée de la régularisation et de l'intégration des migrants en situation irrégulière au Maroc s'est réunie, hier mercredi, au siège du ministère de l'Intérieur. Ouverture dès ce jeudi des bureaux des étrangers pour recevoir les demandes de régularisation.

L'annonce du lancement de la deuxième phase de régularisations de la situations des migrants en situation irrégulière au Maroc (www.leseco.ma) se matérialise aujourd'hui par un dispositif administratif dédié. En effet, Dans un communiqué diffusé hier mercredi, la Commission nationale chargée de la régularisation et de l'intégration des migrants au Maroc, qui s'est réunie mercredi au siège du ministère de l'Intérieur, a indiqué que des bureaux des étrangers chargés de recevoir les demandes de régularisation en question seront ouverts dès ce 15 décembre au niveau de chaque province et préfecture du pays. Ces services, ajoute l'Intérieur, mobiliseront les ressources humaines et logistiques appropriées nécessaires à la réussite de cette opération. Dans le cadre d'une approche voulue participative, les commissions préfectorales et provinciales chargées de l'examen des demandes des migrants postulants seront composées des représentants des autorités locales et des associations de la société civile, détaille la même source. Une Commission de suivi et de recours, présidée par

le Conseil national des droits de l'Homme, sera également mise en place pour le réexamen des demandes rejetées par les commissions préfectorales et provinciales,

Ces services mobiliseront les ressources humaines et logistiques appropriées nécessaires à la réussite de cette opération.

«afin d'optimiser le processus de régularisation et d'en élargir les bénéficiaires», ajoute la commission nationale qui a arrêté, au cours de cette réunion, les modalités de lancement et de mise en œuvre de cette deuxième phase d'intégration «dans le cadre d'une démarche humaniste, respectueuse des droits de l'Homme et protectrice des catégories vulnérables». La deuxième phase d'intégration capitalisera sur le succès et les acquis de l'opération précédente initiée en 2014 «en reconduisant les

mêmes critères d'éligibilité raisonnables et équitables qui y ont été adoptés et qui permettront de régulariser le plus grand nombre de migrants dans la continuité d'une

politique migratoire solidaire et inclusive», précise la même source.

Ainsi, explique la commission, la nouvelle opération de régularisation concernera les étrangers conjoints de ressortissants marocains, les étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière au Maroc, les enfants issus

des deux cas susvisés, les étrangers disposant de contrats de travail effectifs, les étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc ainsi que les étrangers atteints de maladies chroniques. Rappelons que le roi Mohammed VI avait donné srès hautes instructions pour le lancement, dans l'immédiat, de la deuxième phase d'intégration des personnes en situation irrégulière, tel que cela était déjà prévu pour fin 2016. ●

PAR **ALYA ALAMI**
a.alami@leseco.ma